

Article 1

Sont désignés en qualité de délégués titulaires de la Communauté de Communes de Londinières au sein du SBV Yères:

Monsieur Patrice Jacob

Monsieur Davis Delestrées

Monsieur François Dupuis

Monsieur Corentin Dufossé

Article 2

Sont désignés en qualité de délégués suppléants de la Communauté de Communes de Londinières au sein du SBV Yères:

Monsieur Bruno Grandsire

Monsieur Hervé Vassard

Madame Agnès Cambourg

Monsieur Pascal Anger

Article 3

Les délégués ainsi désignés représenteront la Communauté de Communes de Londinières au sein du SBV Yères dans les conditions prévues par les statuts dudit établissement.

Article 4

Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération et de sa notification au SBV Yères.



Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle